

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

MD : 033-213304470-20231212-074_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 074/2023

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 11
- > votants : 17

OBJET :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE
MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2024

Le douze décembre deux mille vingt-trois à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 05 décembre 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, M. Christian JAUBERT, Mme Florence PRÉVÔT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GÉRARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : Mme Valérie JARRY (*procuration donnée à Mme Florence PRÉVÔT*), M. Gilles MAGARDEAU, Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Colette ALMODOVAR*), M. Serge FIMBAULT (*procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*), M. Franck OBERG (*procuration donnée à M. Stéphane CATALAN*), M. Robert DELERIS (*procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES*), M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

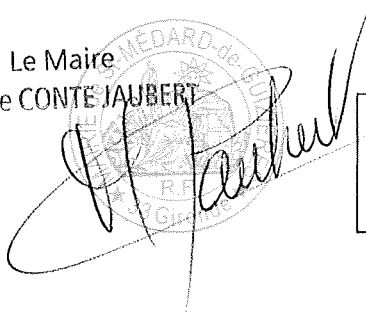
Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriale et propose, conformément à la réglementation de faire application de cet article à hauteur de 323 733€ (montant budgétisé – dépenses d'investissement 2023 hors chapitre 16-remboursement d'emprunt : 1 294 930.58€)

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés 17VOTES – 17 POUR :

↳ D'autoriser Madame le Maire à engager, liquider, mandater, dès le début de l'exercice 2024, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux programmes de l'exercice précédent, soit : **Budget communal :**

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20 DEC, 2023

ID : 033-213304470-20231212-074_2023-DE

S'LO

Programmes	Libellé	Budget 2023	Autorisations Budget 2024
80	CIMETIÈRE	8 494	2 124
81	STADE D'HONNEUR	21 510	5 378
87	ÉGLISE	2 000	500
89	MAIRIE	3 000	750
90	DIVERS VOIRIE ET RÉSEAUX	382 549.38	95 637
91	TRAV. BÂTIMENTS DIVERS	376 740	94 185
92	MATÉRIEL ET MOBILIER	34 529	8 632
94	ÉCOLE	58 548	14 637
96	CAMPING	11 221	2 805
97	RESTRUCTURATION PISCINE	35 200	8 800
98	SALLES DES FÊTES	6 799.20	1 700
99	PLAINE DU GUÂ	19 777.40	4 936
100	SALLE PIERRE FAURE	30 496.60	7 624
101	HALLE	6 600	1 650
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIÈRES (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt »)	67 059	16 765
OPNI	OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES	230 440	57 610
TOTAL		1 294 930.58	323 733

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 19 décembre 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

